Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901888-20260429-DEL2026_34-DE

COMMUNE DE PLOUGASNOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, le conseil municipal de la commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie à 18h00 sous la présidence de Monsieur Serge WLODARCZAK,

Nombre de membres en exercice : **23**
Présents : **21**
Absents : **2**
Procuration : **2**
Votants : **23**

Présents : Serge WLODARCZAK, Vanessa CHAUMONT, Benoit RIGAUD, Martine LE DOARE, Dominique AYMARD, Hélène ASSENS, Claude CHARLES, Patrick GUINAMANT, Mathilde CORBOLIOU, Martial LAIRAN, Françoise DOHER, Dominique LE STRAT, Noémie LE DRU, Erwan COMTE, Anne TROUSSEL-COUPEL, Philippe LEGER, Marie-José YVINEC, Nathalie BERNARD, Hervé LE RUZ, Laurène PASQUIER, Jean-François JAOUEN,

Absents : Nathalie GRADELET donne procuration à Patrick GUINAMANT, Joffrey CASTEL donne procuration à Nathalie BERNARD.

Secrétaire de séance : Hélène ASSENS

2026-034 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à faire connaitre leur candidature pour chacune des désignations proposées.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désignent les délégués dans les organismes extérieurs comme suit :

Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère (SDEF)

2 délégués titulaires	2 délégués suppléants
Serge WLODARCZAK	Hélène ASSENS
Benoît RIGAUD	Patrick GUINAMANT

VIGIPOL, Conservatoire du Littoral

1 Représentant titulaire	1 Représentant suppléant
Dominique LE STRAT	Martial LAIRAN

Finistère Ingénierie Assistance à M.O.

1 Représentant titulaire	1 Représentant suppléant
Benoît RIGAUD	Erwan COMTE

Correspondant incendie et secours

1 Représentant titulaire	1 Représentant suppléant
Patrick GUINAMANT	Philippe LEGER

Conseiller en charge des fonctions de défense

1 Représentant titulaire	1 Représentant suppléant
Patrick GUINAMANT	Erwan COMTE

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901888-20260429-DEL2026_34-DE

Conseiller en charge de la sécurité routière

1 Représentant titulaire	1 Représentant suppléant
Patrick GUINAMANT	Philippe LEGER

Conseiller réfèrent des communes médaillées de la résistance française et des médaillés de la résistance française

1 Représentant titulaire	1 Représentant suppléant
Serge WLODARCZAK	Patrick GUINAMANT

Sensation Bretagne

1 représentant titulaire	1 représentant suppléant
Dominique LE STRAT	Nathalie GRADELET

Comité National d'Action Sociale

1 Délégué titulaire	1 Délégué suppléant
Martine LE DOARE	Vanessa CHAUMONT

Conseil portuaire Port de Terenez

3 Représentants titulaire	3 Représentants suppléants
Serge WLODARCZAK	Benoît RIGAUD
Dominique LE STRAT	Erwan COMTE
Martial LAIRAN	Nathalie GRADELET

Conseil portuaire Port du Diben
Morlaix Communauté

1 Représentant titulaire	1 Représentant suppléant
Serge WLODARCZAK	Dominique LE STRAT

Etablissements scolaire

Conseil d'administration et Commission Permanente du Collège François Charles

2 Représentants titulaires	2 Représentants suppléants
Vanessa CHAUMONT	Noémie LE DRU
Anne TROUSSEL	Martine LE DOARE

Conseil d'école Ecole Marie Thérèse PRIGENT

2 Représentants titulaires	Représentants suppléants
Serge WLODARCZAK	Noémie LE DRU
Anne TROUSSEL	Martine LE DOARE

Conseil d'école Ecole de Kérénot

2 Représentants titulaires	Représentants suppléants
Vanessa CHAUMONT	Noémie LE DRU
Anne TROUSSEL	Martine LE DOARE

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901888-20260429-DEL2026_34-DE

Comité de jumelage HELSTON

2 Représentants titulaires	**2 Représentants suppléants**
Hélène ASSENS	Françoise DOHER
Nathalie GRADELET	Benoît RIGAUD

Monsieur le Maire :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex directement par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ». Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.*

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Serge WLODARCZAK